

NE PÉTEZ PAS UN CÂBLE

Avant de creuser ou de perforer le sol, de l'installation d'une clôture à la plantation d'un arbre, d'une fondation à la construction d'une autoroute, il faut vérifier ce qui se trouve sous le sol.

L'endroit où vous prévoyez faire des travaux d'excavation cache divers réseaux qui, lorsqu'endommagés, engendrent des frais importants pour vous ou votre entreprise en plus de causer des interruptions de services dans votre quartier, des dommages à l'environnement et même occasionner des blessures aux travailleurs ou aux citoyens.

Le sous-sol renferme des infrastructures essentielles, notamment:

- des câbles électriques;
- des conduites de gaz et d'hydrocarbures;
- des câbles de télécommunication et de câblodistribution;
- des conduites d'eau potable;
- d'autres structures souterraines (égouts, vapeur, transport, etc.).



LOCALISATION

Les propriétaires d'infrastructures souterraines utilisent un code de couleurs reconnu pour identifier les types de réseaux enfouis. Chacun des membres d'Info-Excavation marque au besoin en utilisant la couleur correspondante, ou vous informe de l'endroit précis de son réseau sur le rapport de localisation. Visitez notre site Internet pour en savoir davantage.

POUR NOUS JOINDRE

Demande de localisation, demande de plan, urgence, suivi et informations générales

- info-ex.com
- Application mobile



SERVICE DISPONIBLE 24/7

NE PÉTEZ PAS UN CÂBLE.

Endommager un service souterrain chez vous... et c'est tout le voisinage qui risque d'en péter un!
EXIGEZ ET FAITES
UNE EXCAVATION RESPONSABLE.

info-ex.com | c'est gratuit

info
excavation

S'en passer,
ça serait **dommage**.

info
excavation

S'en passer,
ça serait **dommage**.

info-ex.com | c'est gratuit



ORGANISME À BUT NON LUCRATIF

Info-Excavation réunit plus de 300 membres propriétaires d'infrastructures souterraines et partenaires en prévention, y compris plusieurs municipalités, et traite plus de 300 000 demandes par année.

Info-Excavation couvre tout le territoire des provinces suivantes :

- Québec
- Nouveau-Brunswick
- Nouvelle-Écosse
- Terre-Neuve, Labrador
- Île-du-Prince-Édouard

TOUTE EXCAVATION DOIT ÊTRE PRÉCÉDÉE D'UNE DEMANDE DE LOCALISATION.

C'EST GRATUIT!

Lors du traitement de votre demande de localisation ou de plan, Info-Excavation vérifie dans sa base de données s'il y a présence d'infrastructures souterraines des entreprises membres dans votre zone de travaux prévus.

Voici quelques bonnes pratiques à suivre :

- Informez-vous TOUJOURS avant de creuser. **C'EST GRATUIT** : communiquer avec Info-Excavation est la première chose à faire.
- **Utilisez des méthodes d'excavation sécuritaires** : des précautions particulières doivent être prises à l'intérieur de la zone tampon de chaque côté où se trouve l'infrastructure souterraine afin de dégager cette dernière.
- **Ayez toujours accès aux documents de localisation sur les lieux** : tous les documents de localisation, y compris les croquis, doivent être disponibles sur les lieux des travaux, et ce, durant toute leur durée. En cas d'incident ou d'accident, les services d'urgence vous les demanderont.

Pour assurer votre sécurité et celles de votre entourage, il est obligatoire de savoir s'il y a des infrastructures souterraines à l'endroit où vous projetez vos différents travaux d'excavation.

Plus de 5 bris aux infrastructures souterraines surviennent tous les jours au Québec. Même si vous confiez vos travaux à un entrepreneur (excavateur, paysagiste, installateur de piscine, ou de clôture, etc.), assurez-vous qu'il a fait une demande de localisation.

FAITES VOTRE DEMANDE DE LOCALISATION AU MOINS TROIS JOURS OUVRABLES AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.

Vous devrez produire un croquis détaillé de votre zone de travail. Un croquis de qualité réduit les délais, et prend moins d'une minute à dessiner.



EXIGEZ ET FAITES UNE EXCAVATION RESPONSABLE.
S'en passer, ça serait **dommage!**